



# Le Paradou *au fil de l'Arcoule*

Bulletin  
municipal

N°15  
Été 2019



**SPÉCIAL PAROLE AUX ENFANTS DE PARADOU P. 8-13**



Le 3 juillet, la municipalité du Paradou se voyait remettre la Marianne d'Or 2019

## Le Paradou au fil de l'Arcoule N°15 - Été 2019

### Vie citoyenne 3-7

Ouverture bistrot  
Aménagements et travaux de voirie  
Urbanisme  
Marché

### Paroles aux enfants 8-13

L'actualité autour des écoles

### Ça s'est passé au Paradou 14-15

Retour en images sur les événements

### Vie citoyenne 16-17

Finances bilan 2018 prévisions 2019  
Les élections Européennes 2019

### Environnement & territoire 18-20

Classement du site de l'Ilon  
Révision de la charte du PNRA  
Nouveau siège CCVBA

### Sports/Associations 21

Run alpilles  
Activités boules (enfants-seniors)  
Stages sportifs

### Ça bouge au Paradou 22-23

Les activités culturelles

### 2019 au Paradou 24

Calendrier  
Agenda 2019  
Numéros utiles

Mesdames, Messieurs, chers Paradounais,

L'été est de retour et avec lui les festivités qui donnent à notre village sa douceur de vivre. Cette année, elles prennent toutefois place au sein d'un renouveau inédit dans la commune.

En effet, le récent aménagement du cœur du village lui redonne enfin toute son attractivité, tout en préservant son authenticité. Les travaux se poursuivent avec la rue de Belle Croix, Tours de Castillon, route de l'Arcoule et Chemin de Bourgeac. Les études du complexe sportif et de la voirie de l'avenue de la Vallée des Baux sont toujours en cours, précédant une nouvelle phase de travaux.

Puis c'est au tour de la convivialité d'être durablement inscrite dans le paysage paradounais. Depuis le 7 mai dernier, le marché hebdomadaire est installé tous les mardis matin avenue Jean Bessat et depuis fin juin, l'ouverture du bistrot tant attendu, nous a tous rendu le sourire !

Ces deux événements importants pour la vie du village complètent avantageusement les animations culturelles du printemps et de l'été qui, chaque année maintenant, sont au rendez-vous : La fête des voisins, la Run'Alpilles, l'apéritif républicain, la fête de l'Europe, « Jazz sous les platanes » ou notre traditionnelle fête de village.

Ces festivités contribuent largement à redynamiser l'économie du Paradou. Néanmoins, pour aller plus loin, la Mairie en partenariat avec la CCVBA et « Initiative Pays d'Arles » a lancé « ma boutique à l'essa ». Ce dispositif national et novateur inédit en Pays d'Arles soutient l'ouverture d'un nouveau commerce, Place de la mairie, dans le but de redynamiser le commerce de proximité.

Toutes ces initiatives municipales nourrissent une nouvelle source d'attractivité pour le village. Sans se laisser dépasser par la frénésie de constructions, comme celle que nous

avons connue avant 2014, le Paradou doit néanmoins continuer à accueillir de nouveaux habitants, notamment des familles. C'est pourquoi la municipalité a sécurisé l'acquisition de terrains situés dans la commune en lien avec l'Établissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de favoriser l'accès à la propriété des jeunes et des habitants du Paradou.

Enfin, le 3 juillet dernier, j'ai eu le grand bonheur de recevoir au titre de Maire, la Marianne d'or 2019. Ce prix distingue le « réveil d'un village endormi » et récompense mon engagement municipal pour l'amélioration de la qualité de vie mes concitoyens.

Le dossier de candidature présentait l'importante évolution de la commune depuis 2014, faisant état de l'ensemble des engagements réalisés par toute l'équipe municipale pour redresser le village. Il décrivait pourquoi le développement du Paradou est à présent fondé sur des principes républicains tels que le respect de l'intérêt général et la fraternité entre ses habitants. Il expliquait comment ce renouveau est inspiré de la ferme volonté d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants, associés à chaque étape de cette transformation.

Cette Marianne d'or nous honore. Elle symbolise à la fois le rôle et l'engagement des élus locaux pour le développement des territoires, comme notre envie partagée d'agir pour notre beau village des Alpilles. Elle me sera officiellement remise au cours d'une cérémonie à l'Hôtel de ville, dans quelques semaines. L'occasion pour nous tous de la fêter ensemble.

C'est donc avec fierté que je la dédie à mon équipe municipale et aux habitants du Paradou. Bel été à vous !

**Pascale Licari,**  
*Maire du Paradou, Conseillère régionale*

# BIENVENUE AU BISTROT !

*Le 26 juin dernier, une satisfaction non dissimulée se lisait sur tous les visages au Paradou. Le nouveau bistrot « Castillon » ouvrait ses portes impasse Jean Sellon, face à la mairie. Un événement pour les habitants, qui attendaient ce lieu de convivialité depuis longtemps, une promesse tenue pour la municipalité.*

L'ouverture d'un bistrot au Paradou était devenue, ce qu'on appelle couramment, « un vieux serpent de mer ». Comment en effet imaginer un village de Provence sans café ou bistrot pour se retrouver à l'apéritif, manger sur le pouce ou simplement se poser pour écouter les cigales sous les platanes ? Pourtant c'était bien la réalité du Paradou où habitants et touristes devaient se rendre dans les villages voisins pour boire un verre ou s'asseoir à la terrasse d'un café !



Promis par la municipalité, vœux de la population lors de la campagne de 2014, ce lieu de vie cristallisait le besoin de lien social, d'attractivité économique et de promotion du terroir et de convivialité, cristallisait depuis des années les envies de renouveau.

Dès son élection, la municipalité qui détenait déjà une licence de débit de boissons de IV<sup>e</sup> catégorie a acquis deux petites maisons - transformées en un seul joli espace de

type provençal en rez-de chaussée et deux appartements à la location au premier étage. Puis une procédure de gestion pour un établissement de type bistrot a été lancée, sous la forme d'une délégation de service public, confiant ainsi à un tiers l'exécution des services de proximité attendus.

La qualité et la pertinence économique du projet de M. Gautier, mesurée par le niveau de service rendu aux usagers et son adéquation entre les attentes de la commune et les objectifs poursuivis ont permis au Conseil municipal de le choisir comme gestionnaire de l'établissement. Le Bistrot Castillon compte à présent jusqu'à 120 couverts, terrasse comprise... à l'ombre des platanes !

## Le Bistrot Castillon, véritable mission de service public local

M. Gautier, l'exploitant retenu par le Conseil municipal, lors de la séance du 28 novembre 2018, devra entre autres :

- Respecter le principe d'une ouverture avec des horaires d'été et d'hiver
- Servir une formule déjeuner et dîner « fait maison », à base de produits locaux
- Proposer des glaces artisanales en été
- Réserver le bar pour la Fête du village et les soirées à thème organisées par la Mairie
- Proposer minimum trois soirées en hiver (jeux de société, lotos, événements culturels, etc.)
- Retransmettre les grands événements sportifs en organisant des soirées dédiées
- Organiser minimum 1 fois/an une manifestation avec l'ensemble des commerçants
- Mettre à disposition des informations touristiques dans un espace dédié
- Mettre à disposition un Baby-foot ou billard, des jeux de cartes et de société.

# UN CONCEPT COMMERCIAL ORIGINAL POUR DYNAMISER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

L'initiative de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et de la mairie du Paradou, en partenariat avec Initiative Pays d'Arles, un espace commercial totalement rénové de 48m<sup>2</sup> est proposé à l'essai face à la mairie, avenue Jean Bessat. Cette démarche partenariale permet à un porteur de projet de tester son concept commercial en minimisant les risques grâce à des conditions d'installation idéales :

- 48 m<sup>2</sup> dont 37 m<sup>2</sup> destiné à l'offre commerciale avec possibilité d'occuper un espace extérieur

- Loyer à 1 € les trois premiers mois, loyer négocié à mi-tarif (350€) les 9 mois suivants puis loyer entier à 700€.
- une visibilité accrue lors de l'installation avec un emplacement idéal mitoyen du bistrot du village, des commerces de proximité, au cœur du marché hebdomadaire du mardi.
- un accompagnement renforcé (plan prévisionnel, installation, conseil, appui financier et suivi).

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre d'un dispositif national animé par la Fédération

Nationale des Boutiques à l'essai avec l'appui financier de la Région, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de BPI France.

**Contact : Marine Pillier, initiative pays d'Arles 04 84 49 02 01**



## AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE : PRÉCISIONS !

*Rappel : les aménagements réalisés, ou à venir, ont fait l'objet, en 2015, d'un schéma directeur qui a permis de définir l'organisation de la circulation dans le village (double sens, voie en sens unique, etc) afin d'améliorer la sécurité et d'apporter plus de sérénité pour les déplacements doux.*

*Cette organisation précise les caractéristiques des voies à réhabiliter ( largeur de chaussée, trottoir, piste cyclable, etc ) compte tenu des emprises existantes ne permettant pas toujours un aménagement idéal et conforme à certaines règles notamment celles de l'accessibilité.*

**C**es réhabilitations ont été voulues dans le respect de l'âme d'un village provençal par l'utilisation de matériaux naturels.

→ **Avenue Jean Bessat** : l'emprise existante a permis les aménagements suivants :

- une zone de stationnement unilatéral côté mur à droite avec une partie règlementée (zone bleue), une chaussée de 3 m, un cheminement piéton (à l'ombre des platanes longeant le canal apportant un peu d'attractivité quand il est en « eau ») et une bande cyclable à contresens
- Nous n'avons pas un trottoir de 1,4 m minimum du fait de l'étroitesse de la voie et des contraintes voisines : mur d'enceinte de propriété, canal, platanes (que l'on ne pouvait pas supprimer...)
- La voie est passée en sens unique dans le cadre d'un **espace dit partagé** où la circulation est **règlementée par une vitesse limitée à 20 km/h** comme l'indique le panneau à l'entrée de la rue. Sur un espace partagé le piéton peut circuler à la fois sur la chaussée

et sur le trottoir qui sert de refuge éventuel entre deux platanes lorsque un véhicule se présente. Tout automobiliste qui se respecte doit garder à l'esprit que le piéton est prioritaire et qu'il doit faire preuve de prudence en sa présence.

- Le contresens vélo est autorisé sur la base de l'extrait de la réponse de l'Assemblée Nationale faite à un parlementaire :

« Le double-sens cyclable a d'abord été instauré dans les zones 30 et les zones de rencontre par décret du 31 juillet 2008 puis généralisé aux aires piétonnes et aux voies où la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h par décret du 2 juillet 2015. Cette règle a été mise en place dans l'objectif de faciliter la pratique du vélo en ville en permettant aux cyclistes d'effectuer des itinéraires sans détour. » Règle méconnue de beaucoup d'automobilistes ...

Quand c'est possible, comme sur la route de Saint Roch une voie dédiée est aménagée pour plus de sécurité.

→ **Route des Tours de Castillon nord** : l'emprise de la voie existante ne permettait pas de créer un trottoir de 1,4 m et une chaussée minimale de 5,5 m à cause des bâtiments situés en limite. Là aussi il a fallu adapter le projet à la configuration : busage du fossé pour créer un trottoir de 1,40 m et une chaussée inférieure à 5 m par endroit. Pour faciliter les croisements de véhicules, en cas de besoin, sur des points particuliers, le trottoir a été équipé d'une bordure basse (le gabarit actuel a été mis au point et validé par les services du Département, cette voie étant départementale).

**Là aussi, le piéton reste prioritaire et la vitesse limitée à 30 km/h sur tout le parcours contribue à renforcer la sécurité.**

Cette route était très peu utilisée avant les travaux par les piétons, elle l'est depuis sa réouverture à la circulation.

Bien évidemment, ce sont les usagers conducteurs qui, par leur comportement, rendent nos rues parfois dangereuses. Pour les contraindre, un plateau ralentisseur a été réalisé à l'intersection avec le chemin des Tontons.

## QUELQUES AMÉNAGEMENTS

Sur la place Charloun Rieu, un banc en pierre, une vitrine d'informations municipales et un « ratelier à vélos » ont été installés. Au début de la rue Henri Belin (proche route de belle croix), deux bancs vous accueillent.



## → Travaux à venir

Hormis le dernier point, une réunion publique de présentation a eu lieu le 12 juin et l'ensemble des planches est disponible sur le site internet de la mairie (rubrique VIVRE puis VOIRIE)

- Requalification (\*) de la route de Belle Croix (du carrefour du Caladat au carrefour de Saint Eloi) – 2<sup>e</sup> semestre 2019 – travaux préparatoires par ENEDIS (\*\*) pour déplacement de la ligne haute tension (HTA) sur 250 m réalisés au mois de juin.
- Requalification (\*) de la route des Tours de Castillon sud (du carrefour Saint Roch au carrefour chemin Henri Bellin) – 1<sup>er</sup> semestre 2020 – travaux préliminaires d'enfouissement des réseaux juin/juillet 2019 sous maîtrise d'ouvrage SMED13 (\*\*\*).
- Création d'un cheminement piéton route de l'Arcoule (accès école maternelle) – prévision été 2019.
- Aménagement des chemins de Bourgeac et de l'Ancienne Voie Ferrée – courant 2019 .
- Cheminement piéton avenue de la Vallée des Baux – courant 2020 – travaux préliminaires d'enfouissement des réseaux fin 2019 sous maîtrise d'ouvrage SMED13 (\*\*\*).

(\*) Requalification : aménagements trottoirs, chaussée, éclairage, réseaux, ... (\*\*) ENEDIS anciennement ERDF (pour Electricité Réseau Distribution France), (\*\*\*) SMED13 syndicat mixte d'énergie du Département des Bouches-du-Rhône.

Pour information, la municipalité travaille à deux liaisons piétonnes :

- une, depuis la voie Aurélienne jusqu'à l'avenue de la Vallée des Baux. Elle donnera aux piétons une autre alternative à la route des Tours de Castillon.
- la deuxième, depuis les lotissements, rejoindra le chemin des Tontons pour se rendre dans le cœur du village.



Belle Croix Nord - avant



Belle Croix Nord - après



Belle Croix Sud - avant



Belle Croix Sud - après



Castillon Sud - avant



Castillon Sud - après



Route de l'Arcoule



Chemin de Bourgeac

## TROISIÈME TRANCHE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Pour finaliser les travaux lancés il y a plus d'un an qui ont déjà considérablement transformé le village, il reste aujourd'hui à attaquer la troisième phase du chantier. Dans la même dynamique que les précédentes réalisations, l'idée est de redonner toute sa place au piéton dans le village, de mettre en valeur le patrimoine et multiplier les espaces de vie et de convivialité.

La nouvelle école, la réhabilitation de la mairie, de la bibliothèque, du cœur de village et des rues connexes permettent déjà de rendre concrètes l'ambition et les promesses de l'équipe municipale. La participation active des habitants dans les différentes réunions

publiques a permis de mener ce travail de façon collective au plus près des besoins prioritaires exprimés. Cette troisième phase entend répondre à la demande d'étendre ce réaménagement du cœur du village aux abords des résidences et habitations.

Pour ce faire, la route de Belle Croix va faire peau neuve grâce à un aménagement d'espace piéton, la mise en valeur de la circulation de l'eau qui restera à ciel ouvert et la rénovation du muret sur tout le long de la voie. La requalification de la voirie va se poursuivre sur la route des Tours de Castillon, où là encore un circuit pour piéton est prévu ainsi qu'une sécurisation de la chaussée avec la suréléva-

tion du carrefour au croisement avec le chemin Henri Bellin.

La route de l'Arcoule, fera plus de place aux piétons avec la création d'un trottoir côté église qui permettra un accès sécurisé à l'école maternelle. Enfin le chemin de Bourgeac sera rénové pour combler les nids-de-poule, mais restera un chemin pour riverains avec une installation de voie sans issue.

Cette période de chantier d'embellissement du village peut paraître parfois longue, mais elle est indispensable pour vivre au Paradou dans de meilleures conditions et dans un environnement plus agréable et plus adapté.

## BRÈVES

### Nettoyons la nature les 27 et 28 septembre

Dans le cadre des journées « Nettoyons la nature » initiées par les Établissements Leclerc, le village donne rendez-vous à tous les bénévoles.

Le vendredi 27 septembre l'opération débutera avec les enfants des écoles.

Le samedi 28 septembre de 9 h à 12 h, la municipalité prolongera ce projet avec tous les défenseurs de la protection de la nature, petits et grands. Rendez-vous au parking de l'école élémentaire.



### Centre Aéré

La commune du Paradou a signé une convention avec la commune de Saint-Étienne-du-Grès permettant aux enfants de ces deux communes d'être accueillis dans les deux ALSH (accueil loisirs sans hébergement) sous réserve de places disponibles. La priorité sera donnée aux enfants de la commune accueillante, les places restantes pourront être occupées par les enfants de l'autre commune. Cette organisation mise en place pour les vacances d'été devrait être prolongée pour les « petites vacances ».

### Fermeture d'une classe à l'école maternelle

L'Inspection Académique a décidé la fermeture de la quatrième classe. Elle s'appuie sur un effectif de 72 élèves et donc une moyenne d'élèves par classe de 24 enfants pour trois classes.

Madame Amandine Chene, arrivée en 2018, quittera son poste à la fin de l'année scolaire. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle affectation.

## IMPASSE JEAN SELLON

# LA VIERGE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION À RETROUVÉ SA PLACE.

*Parti en janvier 2018, le monument dédié à la Vierge est revenu le 15 avril 2019, cette longue période pour permettre à la commune de réaliser des travaux en protégeant socle et statue.*

Les travaux autour du monument ont compris le démontage, le transport au sein de l'entreprise pour rénovation, la démolition de l'embranchement en pierre, la réalisation d'une nouvelle base, l'amenée et la pose de la Vierge restaurée. La Vierge de l'Immaculée Conception est, à présent, entièrement sur le domaine public. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Vivian, société spécialisée dans les travaux sur les monuments historiques.

### Un peu d'histoire

Cette statue a été érigée en 1858 suite à la mission prêchée par le P. Giely de la société de Jésus. Le curé, François Lion, fit élever le monument par souscription populaire cette même année. C'est Pierre Manson qui fit don du terrain à la paroisse. (Références Abbé Paulet « Les Baux - Castillon »).

Statue et socle sont taillés dans la pierre. La Vierge, les bras en croix, écrase un énorme serpent, symbole du triomphe sur le Mal. Aux angles du socle, les quatre évangélistes sont sculptés sous une apparence ailée : Saint Marc représenté par un lion, Saint Matthieu par un homme, Saint Jean par un aigle et Saint Luc par un taureau.



Les quatre faces du socle portent des inscriptions. On remarquera le pélican nourrissant ses petits. Sur l'une des faces une indulgence de 40 jours y est promise à qui dira un « Ave Maria » à genoux devant la statue.

## TOUS LES MARDIS MATIN, LE VILLAGE S'ANIME.

# LE MARCHÉ EST OUVERT !

Depuis quelques mardis, des commerçants sympathiques s'installent avenue Jean Bessat et place Charloun Rieu.

Ils proposent aux Paradounais et aux visiteurs des produits locaux de qualité qui se partagent les étalages : poissons, fruits et légumes, viande de

taureau, couscous, charcuterie, fromages, olives, plats asiatiques, plats cuisinés, miel, plantes fleuries, tarterie et pains.

À cette occasion, le haut de l'avenue Jean Bessat est ouvert à la circulation dans les deux sens.



## URBANISME

*Depuis 2018, le nouveau Plan Local d'Urbanisme s'applique sur l'ensemble du territoire communal. Il répond parfaitement aux attentes de la nouvelle politique en matière d'urbanisme souhaitée depuis 2014.*



La zone d'urbanisation s'est réduite afin que la commune ne subisse plus une urbanisation forcée, non maîtrisée. Il devenait urgent de lutter contre l'**étalement urbain** et la réduction des espaces agricoles. Aujourd'hui, le développement de la commune se concentre sur les parties déjà urbanisées et proches du village.

**OAP du Meindray** Actuellement en partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles, une étude est lancée afin de réfléchir sur l'urbanisation souhaitée sur l'OAP du Meindray.

**L'EPF** est devenue propriétaire du foncier d'une partie de l'OAP prévue au Plan Local d'urbanisme. Dans les prochaines années, en partenariat avec cet organisme, la commune va travailler afin de réaliser un projet de qualité.



**ZAP** Une concertation avec le Parc naturel régional des Alpilles, la chambre d'agriculture et la **Safer**, est en cours pour la mise en place d'une zone agricole protégée. Le recours à la ZAP est envisagé afin de pouvoir relancer, valoriser et pérenniser l'agriculture sur notre territoire.

**L'urbanisation raisonnée de notre village et la protection des espaces agricoles sont les enjeux majeurs de demain...**

**Quelques règles** Vous trouverez en téléchargement sur le site internet de la mairie Rubrique VIVRE puis URBANISME

- un guide pratique pour vous aider à établir votre dossier d'urbanisme.
- une affiche intitulée « Couleurs du Paradou » afin de guider les particuliers sur la commune dans leurs travaux et dans leurs démarches.

**OAP:** les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** sont des dispositifs d'urbanisme opérationnel apparus en France en 2010 avec la loi Grenelle II et codifiés à l'article L.151-6 du Code de l'urbanisme.

**EPF:** En France, un **Etablissement Public Foncier** est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui négocie et mène les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de réalisation de projet d'aménagement public.

**SAFER:** Les **Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural** sont des organismes créés en France par la loi d'orientation agricole (LOA) de 1960. Elles ont pour mission d'améliorer les structures foncières par l'installation d'exploitations agricoles ou forestières, ou le maintien de celles existantes par l'accroissement de leur superficie, par la mise en valeur des sols et, éventuellement, par l'aménagement et le remaniement parcellaires. Également, elles ont pour mission de diversifier les paysages, protéger les ressources naturelles et maintenir la diversité biologique. Elles assurent la transparence du marché foncier rural.

**ZAP:** La **Zone Agricole Protégée** créée en France par la Loi d'orientation agricole de 1999 désigne un zonage de protection foncière. C'est un des outils d'aménagement du territoire, de réflexion et de protection, visant à mieux prendre en compte la vulnérabilité de certains espaces agricoles face à la périurbanisation et à la construction d'infrastructures de diverses natures. La loi paysage permet aussi de classer et protéger certains éléments du paysage rural (alignements d'arbres, bocage, etc.). À elle seule, la ZAP ne garantit pas la viabilité ou pérennité de l'agriculture, mais elle est un outil de protection du foncier agricole.

## CARNAVAL



L'école maternelle a accueilli les élèves de l'école élémentaire vendredi 6 avril pour défiler et partager ce moment festif.

Les grands sont repartis sous une pluie de confettis (offerts par l'association des parents d'élèves).



## PROJET AVEC LE PNRA ET L'ASSOCIATION CHEMIN FAISAN

Tous les élèves de l'école maternelle ont participé à un projet autour de l'eau avec l'Association Chemin Faisan. La commune et le PNRA (Parc naturel régional des Alpilles) en ont

assuré le financement. Les élèves ont travaillé sur l'eau naturelle (le cycle de l'eau), l'eau domestique (le château d'eau, l'eau propre, l'eau sale) et les différents états de l'eau.



## LIAISON GRANDE SECTION / COURS PRÉPARATOIRE



Vendredi 3 mai, les élèves de CP ont rejoint leurs camarades de grande section à l'école maternelle pour une après-midi de travail en commun. Il s'agissait de réaliser une fresque collective dans le cadre d'un atelier de peinture imaginé par l'auteur à succès Hervé Tullet. Cette initiative des enseignantes avait pour objectif

de tisser des liens entre enfants afin de préparer au mieux les élèves de grande section à leur passage en CP. En fin de journée, les plus jeunes ont pu présenter aux grands un livre réalisé en classe. Une deuxième après-midi de rencontre a été organisée, à l'école élémentaire cette fois.

## LES CP AU PONEY CLUB LE ROUGET



« Les matinées des jeudis 16 et 23 mai, nous sommes allés au poney club du Paradou. Nous avons appris les différentes parties du corps du poney : la crinière, les membres, les flancs, l'encolure. Nous avons découvert son habitat. La maîtresse nous a expliqué son alimentation (différence essentielle entre le foin et la paille). Ils aiment les friandises eux aussi ! Mais pas les mêmes que nous : pour eux c'est plutôt le pain dur, les fruits et les carottes ! Ensuite, nous avons utilisé les différentes brosses pour le pansage de l'animal (l'étrille, le bouchon,

la brosse douce). Nous avons vu que les poneys aiment beaucoup les câlins mais avec une règle de sécurité à respecter : ne jamais rester derrière le poney.

Mais aussi place à la détente et aux jeux ! Avec la collaboration de Sabine, nous avons fait des parcours, des promenades et des jeux à poney pour notre plus grand plaisir.

Puis un pique-nique dans la plus grande détente a clôturé chaque demi-journée.

Ce furent de belles matinées ensoleillées que nous n'oublierons pas ! »

## NETTOYONS LA NATURE



L'opération « Nettoyons la nature », organisée par les Établissements Leclerc, est une opération qui se déroule sur trois jours (à la fin du mois de septembre) et qui vise à nettoyer la nature.

L'établissement fournit chasubles, gants et sacs poubelle afin de récupérer les déchets après inscription et description du projet.

Cette année, la classe de CP-CE1 de Madame Charmoillaux a décidé de s'occuper de quelques rues du village.

A proximité de l'école d'abord, au parking de l'Abbé Paulet ensuite et sur la route des Tours de Castillon enfin, les enfants ont été très surpris de voir tout ce qui était

jeté dans la nature. Et les gens jettent vraiment n'importe quoi ! Les enfants ont même trouvé un billet de 50€. Il en sera fait bon usage pour la classe... Nous avons malheureusement rempli beaucoup de sacs. Remerciements aux accompagnateurs.

« J'espère que cette opération aura sensibilisé les enfants et au travers d'eux les **parents** et les **citoyens** sur la nécessité de préserver nos rues, notre village et plus largement notre planète » écrit la directrice de l'école élémentaire.

Une opération de nettoyage par les enfants, mais aussi les parents sera organisée en septembre (voir page 6).



## L'ARBRE AU FIL DES SAISONS

Les élèves de CP/CE1 ont travaillé dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement proposé par le Parc naturel régional des Alpilles avec le soutien du Conseil Régional SUD et de la commune du Paradou.

Fiona, animatrice de l'association Chemin Faisan a planifié 4

demi-journées pour étudier des arbres et leurs changements (fleur, fruit, feuille, ...)

« Nous avons appris à observer attentivement les arbres et leurs différentes parties (racine, tronc, branches, feuilles, écorce).

• Nous avons appris que certains arbres avaient des feuilles cadu-

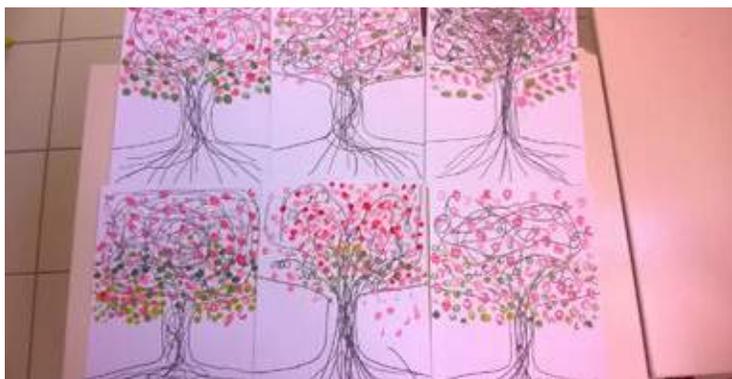
ques (qui tombent en automne/hiver) et d'autres des feuilles persistantes (qui restent toute l'année).

- Nous avons même essayé de les mesurer.
- Nous avons appris à les classer grâce à leurs feuilles.
- Nous avons vu quels étaient leurs besoins.
- Nous avons observé aussi les petites bêtes qui se promenaient autour des arbres : on a appris à les classer (6 pattes : les insectes, 8 pattes : les arachnides, + de 14 pattes : les myriapodes). Ce qui nous a permis ensuite de faire des élevages dans notre classe : les chenilles qui se sont magnifiquement transformées en papillon, les coccinelles que nous avons eu d'abord au stade de larves. Les

papillons et les coccinelles ont tous retrouvé leur milieu naturel dès qu'il leur a été possible de voler. Nous avons même pu voir un orvet de tout près et une larve de cétoine.

L'étude de nos arbres s'est également prolongée en art grâce à Jean Mondin de l'Association Escal'e, artiste qui est venu nous apprendre à dessiner simplement des arbres : celui d'hiver "tout nu", et celui de printemps "fleuri" en utilisant différentes techniques pour y parvenir.

Voilà un beau projet qui nous a bien occupés tout au long de cette année scolaire. Merci aux différents partenaires (mairie, association, artiste, parents accompagnateurs et enseignantes) sans qui ce projet n'aurait pas eu lieu.»



## UNE JOURNÉE CITOYENNE POUR LES ÉLÈVES DE CM2



Le 28 mai 2019, nous nous sommes rendus à la caserne des pompiers de Maussane les Alpilles. Nous avons lu le serment, procédé à la levée des couleurs et interprété la Marseillaise. Puis une collation avec viennoiseries et boissons nous a été offerte par la caserne.

Ensuite, la journée a été riche en émotions et en apprentissages grâce à tous les ateliers proposés. « Avec les sapeurs-pompiers nous avons pratiqué quelques gestes de premiers secours comme la mise en PLS (position

latérale de sécurité) et le massage cardiaque et nous avons recherché une victime dans le noir dans une pièce meublée.

- Grâce aux sapeurs-pompiers du GRIMP (Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux) nous avons découvert leur métier. Ces derniers nous ont, ensuite, proposé une descente en tyrolienne.
- Avec la brigade cynophile des sapeurs-pompiers nous avons assisté à une démonstration de recherche de victimes par leur chienne.

- Les gendarmes des Baux-de-Provence, nous ont appris à analyser une scène de crime (relevé d'empreintes, prélèvement d'ADN...) puis ils nous ont proposé d'essayer leur matériel comme l'éthylotest et le radar. Enfin, nous avons découvert l'équipement de leur moto.
- Avec les bénévoles du CCFF (Comité Communal des Feux de Forêts) nous avons manipulé la lance à incendie, la radio utilisée pour communiquer et nous avons appris à lire les cartes de repérage.

- Grâce à l'ONF (Office Nationale de la Forêt), nous avons découvert les besoins de la forêt et son utilité pour l'homme, le climat et les animaux. Un grand merci au lieutenant Anne-Marie Ayme et au sergent-chef Vincent Judas pour l'organisation de cette journée mémorable. Mille mercis à tous les adultes qui nous ont permis de faire toutes ces activités. »



## TU TIRES OU TU POINTES ?

Les élèves de CE2/CM1 de l'école élémentaire Hubert Nyssen, ont fait un cycle de pétanque durant six semaines, au cours des mois d'avril et mai. Ils se rendaient au boulodrome du village les lundis après-midi pour jouer.

Ils ont appris à pratiquer ce sport de précision (en tirant ou en pointant) avec l'éducateur sportif et les joueurs du club seniors du village qui venaient sur leur temps libre pour les conseiller et jouer avec ou contre eux.

Cette expérience sportive inter-génération, proposée par l'élu adjoint aux sports à l'enseignante de la classe, a été appréciée aussi bien par les plus jeunes que par les moins jeunes. Elle sera à reproduire les années suivantes!

Un grand merci à tous!

## PERMIS INTERNET : 100% DE RÉUSSITE

« Le 31 janvier 2019 l'adjudante Irène Lopez, de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile est venue à notre rencontre. Elle nous a parlé d'internet et de ses dangers. Puis elle a laissé un CD rom à notre maîtresse afin de nous permettre de poursuivre notre apprentissage sur « Comment bien utiliser internet? ». Grâce à ce support, avec notre enseignante nous avons consacré encore 7 h à découvrir les risques d'internet. Nous souhaitons partager avec vous quelques conseils que nous avons retenus et que nous ignorions auparavant :

- Internet, c'est comme dans la rue, je ne dois pas parler avec des inconnus sans le dire à mes parents.

- Je ne donne jamais mon nom, mon prénom et mon adresse sur internet.
- Je n'envoie pas de photos par internet, je les montre directement à mes camarades ou à ma famille.
- Je choisis un pseudo et un mot de passe qui ne dévoile pas mon prénom, mon âge ou ma ville. Je prends comme pseudo « tita 135 » plutôt que « Thomas 13 ».
- Je préviens mes parents si quelqu'un me menace.
- Je ne vais pas à un rendez-vous donné sur internet et j'en parle à mes parents.
- Sur internet, une personne peut usurper l'identité d'un copain et se faire passer pour lui...

Après toutes ces découvertes,

l'adjudante est revenue nous voir le 14 mars 2019. Elle nous a, alors, proposé de passer « le permis internet » en nous deman-

dant de répondre individuellement à un questionnaire par écrit. Résultat... : nous avons tous réussi!»



## COUP DE POUCE À L'ENVIRONNEMENT



Les élèves de l'école élémentaire ont, cette année, participé à plusieurs actions concernant le tri des déchets recyclables. Ils ont ainsi contribué à la réduction des déchets, à la création d'emplois, à la protection de la nature et à l'économie des matières premières.

En intégrant ces notions dès le plus jeune âge, nos écocitoyens en herbe peuvent devenir acteurs du développement durable tout au long de leur vie!

Quels tris à l'école du Paradou ?

- le papier : chaque classe possède une poubelle bleue. Lorsque celle-ci est remplie, elle est vidée dans le conteneur sur le parking de l'école.
- les bouchons plastiques : ils ont été ramenés par les élèves de CM2 au collège lors de leur vi-

site le 4 avril. Ces bouchons ont été ensuite collectés par l'association « Une si belle différence » de Saint-Rémy.

- les instruments d'écriture en plastique usagés seront transformés en mobilier d'extérieur, par l'entreprise Terracycle..
- une fois collectées, les piles seront centralisées par la Communauté de communes.
- Les ampoules : les élèves ramènent les ampoules usagées et celles-ci sont stockées dans des boîtes fournies par Recylum, éco-organisme chargé de la collecte et du recyclage.

Les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 ont participé à des petits défis qui ont permis de collaborer à une mission d'électrification d'une école ou d'un village au bout du monde.

## LE PARADOU SHOW



Le mardi 4 juin un événement exceptionnel a eu lieu dans notre village un show « télévisé » pour les spectateurs!

« Les élèves du Paradou ont reçu des défis d'élèves venant de tout pays, en faisant un détour par les Antilles ». Voilà ce qu'auraient pu écrire les commentateurs télé s'ils étaient passés par là...

La centaine d'enfants de l'école élémentaire Hubert Nyssen se sont lancés des défis en chanson dans un spectacle orchestré par Olivier Ricard, intervenant en milieu scolaire du conservatoire du pays d'Arles.

Cette année encore, les specta-

teurs ont pu apprécier la qualité du travail restitué lors de cette soirée. Les élèves ont répété de nombreuses heures durant toute l'année scolaire, dans le cadre du projet partenarial entre la municipalité, le conservatoire et l'école élémentaire. L'équipe technique du conservatoire a permis de parfaire ce projet en sonorisant la prestation des chanteurs en herbe.

Inutile de vous dire que dans « Le Paradou Show », l'équipe des élèves du Paradou a gagné! Ils ont tous pu se retrouver autour de la buvette proposée par l'APEP jusqu'à tard dans la nuit...



## INTERVIEW DU CCFF DE MAUSSANE-LES-ALPILLES PAR LES ÉLÈVES DE CM2 DE L'ÉCOLE HUBERT NYSSSEN DU PARADOU

« Au printemps, des membres du CCFF de Maussane-les-Alpilles sont venus au Paradou rendre visite aux élèves de CM2.

Le premier jour, avec un diaporama, ils nous ont présenté la faune et la flore des Alpilles.

Nous avons aussi pu découvrir le matériel utilisé pour la prise des photos des animaux (tente de camouflage, appareil photo sophistiqué...)

Le deuxième jour, 3 membres du CCFF ont aimablement répondu, en classe, pendant plus d'une heure, à toutes nos questions.

A la fin de leur interview, les élèves ont applaudi les membres du CCFF. Ce fut, un grand moment de partage.

### Que signifie CCFF ?

Comité Communal Feux de Forêt  
**En quelle année a été créé le CCFF de Maussane ?**

En 2000, car en 1999, 2 600 hectares de forêt ont brûlé dans les Alpilles.

### Travailler au CCFF est votre métier ?

Non, nous sommes tous des bénévoles. Nous ne sommes pas rémunérés.

### Combien êtes-vous au CCFF de Maussane ?

Sur la liste officielle nous sommes 24.

### Y-a-t-il des femmes dans votre comité ?

Oui, il y a une seule femme parmi nous.

### Comment faire pour intégrer le CCFF ?

Il faut avoir 18 ans, rédiger une lettre qui montre notre motivation et ensuite il faut passer un entretien.

### Quelle formation avez-vous ?

Nous avons eu une formation auprès des sapeurs-pompiers. Nous avons été formés à la conduite du véhicule, à l'utilisation de la radio pour communiquer et à la lecture de la cartographie.

### Est-ce que vous risquez parfois votre vie ?

Dans tous les cas, il faut être prudent. Par exemple, il faut toujours sortir de la zone en feu avant l'arrivée des bombardiers d'eau car ils lâchent environ 6 tonnes d'eau. Il ne faut donc pas se trouver dessus.



### Quel matériel utilisez-vous pour surveiller la forêt ?

Nous avons un véhicule type 4x4 équipé d'une citerne qui contient 400 litres d'eau environ. Ainsi, nous pouvons intervenir sur un feu naissant pendant à peu près 8 minutes.

Dans ce véhicule il y a 4 places. Nous sommes toujours 2 personnes à l'intérieur du véhicule. Ainsi, au cas où, nous pouvons transporter encore 2 personnes pour les éloigner du feu.

Notre véhicule est équipé d'une radio pour communiquer et de cartes des Alpilles très détaillées. Nous avons aussi les clés pour ouvrir les barrières que vous pouvez rencontrer en promenant dans les Alpilles.

### Êtes-vous les seuls à surveiller les Alpilles ?

Non, les Alpilles sont aussi surveillées depuis les vigies (tours placées en hauteur dans les Alpilles) ou par avion. Des caméras à infrarouge sont alors utilisées pour détecter les zones de chaleur.

### Portez-vous une tenue particulière ?

Oui. Nous sommes tous vêtus en orange. Nous portons un pantalon, un tricot, une veste et une casquette (voir photo). Dans le véhicule, il y a aussi des casques, et des cagoules anti-feu.

### Avez-vous des chiens pour vous aider ?

Non, seuls les pompiers ou la gendarmerie ont des chiens.

### Les patrouilles du CCFF Où intervenez-vous ?

Nous intervenons principalement

dans les Alpilles. Mais nous pouvons aller ailleurs si nous sommes appelés en renfort.

### Patrouillez-vous de nuit ?

En cas de vent, il nous arrive de patrouiller jusqu'à 22 h.

### Patrouillez-vous à pied ?

Non, nous patrouillons toujours avec un véhicule.

### Quel est votre rôle lors des patrouilles ?

Notre premier rôle est de surveiller le massif des Alpilles et d'intervenir en cas de départ de feu en arrosant le feu naissant et en prévenant les secours.

Nous sensibilisons aussi le public à propos des risques de feux de forêts et des bons gestes à adopter (débroussaillage autour des maisons, ne pas jeter de mégots ou de verre qui fait loupe, ne pas faire de barbecue...)

### Quelles sanctions peut-on avoir si on ne respecte pas les interdictions ?

Vous pouvez avoir une amende de 135 €, voire plus selon le cas.

### Combien de temps et à quels moments patrouillez-vous ?

Il n'y a pas de règles et de planning établis. Nous patrouillons beaucoup dans les périodes à risques (de juin à septembre) mais aussi lorsque les conditions météorologiques sont favorables au départ de feu (vent fort, sécheresse, chaleur intense...). Par exemple, en 2018, nous avons effectué 474 heures de patrouilles et parcouru environ 2 500 km dans les Alpilles.

### Nous avons appris que les véhicules à moteur n'ont pas le droit de circuler en été dans les

### Alpilles. Alors comment faites-vous ?

Pour surveiller les Alpilles, nous avons le droit de circuler avec notre 4x4 mais en effet cela n'est pas sans risque.

### Et en cas d'incendie... Que faites-vous en cas de départ de feu ?

Nous alertons les pompiers et nous pouvons aussi communiquer par radio avec la vigie. Sur les lieux de l'incendie nous intervenons à l'aide de notre citerne uniquement sur les feux naissants. Nous pouvons délimiter un périmètre de sécurité et s'assurer que personne n'est en danger.

### Les Alpilles c'est très grand. Alors comment faites-vous pour situer le départ de feu aux pompiers ?

Nous utilisons les cartes qui quadrillent la zone. Nous fixons un lieu de rendez-vous avec les pompiers et avec notre véhicule nous les guidons jusqu'au lieu de l'incendie.

### Sur le bord de la route, nous voyons souvent des panneaux sur fond rouge écrit DFCl. A quoi servent-ils et que signifie DFCl ?

DFCl signifie Défense des Forêts Contre l'Incendie.

Ces panneaux indiquent les chemins qui peuvent être empruntés par tous les véhicules qui surveillent la forêt et par les camions des sapeurs-pompiers.

### Lorsque vous voyez de la fumée comment faites-vous pour faire la différence entre un départ de feu de forêt ou un simple feu de broussailles fait par un particulier ?

Dans ce cas, nous pouvons nous rendre sur place ou bien contacter par radio la vigie qui, elle, bénéficie d'une vue en hauteur. Enfin, nous pouvons aussi déclencher le passage d'un avion.

### Avez-vous déjà vu des bébés renards ou des écureuils ?

Oui, car nous allons parfois dans des zones peu fréquentées par le public.

### Avez-vous déjà sauvé des personnes ou des animaux lors d'un départ de feu ?

Non, pas lors d'un départ de feu.

Merci, beaucoup !  
Merci à vous les enfants.»

## STÉPHANIE, BIBLIOTHÉCAIRE AU PARADOU ÉVOQUE SON EXPÉRIENCE AVEC LES ENFANTS

« Depuis mon arrivée à la bibliothèque, j'ai eu très à cœur de mettre en place un partenariat avec les écoles maternelle et élémentaire, car je reste convaincue de l'importance du livre et de la lecture pour le bon développement des enfants, qui sont nos ambassadeurs de demain à qui il faut donner les clés des connaissances.

Au fil des mois, mes actions avec eux ont pris de l'essor et je travaille actuellement avec les quatre classes de l'école maternelle et trois classes de l'école élémentaire.

- Concernant l'école élémentaire je reçois en alternance deux classes tous les vendredis :
  - Les CE2-CM1 pour un emprunt de livres suivi, à chaque séance, d'un comité de lecture sur le livre emprunté.
  - Les autres vendredis, je reçois le CP-CE1 pour une lecture d'histoire sur une thématique choisie en essayant souvent, grâce au partage avec leur en-

seignante, de coller à leur activité de classe.

- Plus ponctuellement je reçois les CM2 sur une thématique BD travaillée également en classe.
- Concernant l'école maternelle, je m'y déplace tous les vendredis. Tout au long de la matinée quatre groupes se succèdent. Ceci permet d'accueillir, sur un temps correct, les quatre classes en alternance deux fois par mois.
- En marge des écoles et afin de ne pas oublier les plus jeunes dans cette initiation aux plaisirs du livre, je reçois un mardi par mois les assistantes maternelles des « Petites Cigales » pour un éveil à la lecture de leurs « petits » tous âges confondus jusqu'à leur entrée à l'école.

Tous ces moments de partage et de rencontres avec les enfants du Paradou sont un grand bonheur! Merci à eux pour leur intérêt, leur gentillesse, leur sourire et pour la dimension nouvelle qu'ils ap-



portent souvent à une histoire permettant ainsi d'avoir une lecture différente et enrichie.

Un lecteur grand à chaque lecture quel que soit son âge. Ces rencontres continueront, je le souhaite vivement, sous le signe du partage et de l'échange donnant envie à tous de venir les prolonger

avec leurs parents en dehors du cadre scolaire.

La bibliothèque prête des malles thématiques communes ou par classe à la demande de l'équipe enseignante des écoles maternelle et élémentaire.

Venez à la bibliothèque et profitez des services qu'elle vous offre! »



## LA VIE EN BLEU

Vendredi 14 juin, l'école maternelle s'habillait de bleu.

Cette année, les enfants ont travaillé sur l'eau avec le Parc naturel régional des Alpilles et sur les déchets avec la Communauté de Communes de la Vallée

des Baux. Nathalie Manceron a proposé d'utiliser des déchets recyclables pour composer des œuvres artistiques.

L'aboutissement était cette magnifique exposition des travaux des enfants, ouverte à tous.



# Ça s'est passé au Paradou



Marché hebdomadaire



Visite en mairie... 8 mai



Village propre avec les CP/CE1



Carnaval avec les Petites Cigales



14 juillet





Chasse aux œufs

Autour du socle de la Vierge,  
les pavés prennent place



8 mai



Travaux au bistrot Castillon



Le bistrot va bientôt ouvrir



Travaux impasse Jean Seillon



Le «Paradou Show»

## FINANCES DE LA COMMUNE

### RESULTATS DE L'ANNÉE 2018 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

#### RÉSULTATS 2018

Au conseil municipal du 26 mars les résultats budgétaires de l'exercice 2018 ont été validés et votés. Compte tenu des différents reports excédentaires le compte administratif au 31 décembre 2018 se décompose comme suit :

En €		DÉPENSES	RECETTES
<b>RÉALISATION DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	1 714 108	1 840 711
	Section d'investissement	4 278 801	4 131 393
<b>REPORT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES</b>	Report en section de fonctionnement		121 731
	Report en section d'investissement		666 804
<b>1</b>	<b>TOTAL (réalisations + report)</b>	<b>5 992 909</b>	<b>6 760 639</b>
<b>RESTE À RÉALISER OPÉRATIONS EN COURS</b>	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	107 256*	107 256**
<b>2</b>	<b>TOTAL DU RESTE A RÉALISER</b>		
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	1 714 108	1 962 442
	Section d'investissement	4 386 057	4 905 453
<b>1+2</b>	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>6 100 166</b>	<b>6 867 895</b>

(\* Dépenses engagées - (\*\*) En attente de règlement de la CCVBA

**Le résultat cumulé de l'ensemble des sections fait ressortir au titre de l'année 2018 un résultat positif de 767 729 € (6 867 895 € – 6 100 166 €)**

#### Les points marquants de l'année 2018

##### FONCTIONNEMENT

- L'augmentation des recettes est due en grande partie à la hausse des taxes de séjour, à la fiscalité indirecte (taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe additionnelle aux droits de mutation) ainsi qu'aux pénalités perçues sur les marchés publics.
- L'augmentation des dépenses est due en grande partie aux charges de fonctionnement de l'école maternelle et à l'entretien du patrimoine foncier.
- Malgré l'augmentation des charges de fonctionnement, la section est excédentaire

##### INVESTISSEMENT

- L'essentiel des dépenses concerne la rénovation de la voirie, la création du bistrot ainsi que la fin du paiement des travaux de l'école maternelle.

##### RÉSULTATS

Leur affectation pour l'année 2019 a été votée comme suit :

- Un report de l'excédent d'investissement de 519 396 € réparti en totalité en investissement.
- Un report de l'excédent de fonctionnement de 248 334 € réparti pour 135 000 € en investissement et pour 113 334 € en fonctionnement.



#### LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2019

**Le budget prévisionnel 2019 se décompose en : Fonctionnement 2 001 451 € Investissement 5 206 731 €**

##### FONCTIONNEMENT

L'objectif principal est de continuer de limiter les dépenses, tout en dégageant une capacité d'autofinancement pour 2020

##### INVESTISSEMENT

L'essentiel des investissements est subventionné à hauteur de 80 % par le Département et concernent la rénovation de la tranche 3 de voirie et la création du bistrot.

##### FISCALITÉ 2019

Les taux ont été adoptés au conseil municipal du 26 mars et sont identiques à ceux de l'année 2018 :

**Le taux de la taxe d'habitation est de 10,41%**

**Le taux de la taxe foncière pour le bâti est de 14,90%**

**Le taux de la taxe foncière pour le non bâti est de 39,58%**



## RÉSULTATS ÉLECTIONS EUROPÉENNES



PARADOU	Nombre de voix	% des inscrits
Inscrits	1537	
Votants	871	56,67%
Blancs	9	0,6%
Nuls	13	0,8%
Exprimés	849	55,2%
Participation		56,67%
Abstention		43,3%

Mme Nathalie Loiseau	222	26,15%
M. Jordan Bardella	203	23,91%
M. Yannick Jadot	124	14,61%
M. François-Xavier Bellamy	76	8,95%
M. Raphaël Glucksmann	42	4,95%
M. Nicolas Dupont-Aignan	36	4,24%
Mme Manon Aubry	35	4,12%
M. Ian Brossat	23	2,71%
M. Dominique Bourg	21	2,47%
M. Benoît Hamon	19	2,24%
M. Jean-Christophe Lagarde	13	1,53%
M. François Asselineau	13	1,53%
Mme Hélène Thouy	10	1,18%
M. Francis Lalanne	6	0,71%
Mme Nathalie Arthaud	3	0,35%
Mme Sophie Caillaud	2	0,24%
M. Florian Philippot	1	0,12%

17 listes n'ayant reçu aucune voix n'apparaissent pas ici.

NATIONAL	Nombre de voix	% des inscrits
Inscrits	47 344 735	
Votants	23 731 252	50,12%
Blancs	551 235	1,2%
Nuls	525 793	1,1%
Exprimés	22 654 224	47,8%
Participation		50,12%
Abstention		49,9%

M. Jordan Bardella		23,31%
Mme Nathalie Loiseau		22,41%
M. Yannick Jadot		13,47%
M. François-Xavier Bellamy		8,48%
Mme Manon Aubry		6,31%
M. Raphaël Glucksmann		6,19%
M. Nicolas Dupont-Aignan		3,51%
M. Benoît Hamon		3,27%
M. Jean-Christophe Lagarde		2,50%
M. Ian Brossat		2,49%
Mme Hélène Thouy		2,17%
M. Dominique Bourg		1,82%
M. François Asselineau		1,17%
Mme Nathalie Arthaud		0,78%
M. Florian Philippot		0,65%
M. Francis Lalanne		0,54%
M. Olivier Bidou		0,23%

17 listes ont reçu moins de 0,2% et n'apparaissent pas ici.

## COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER

**2019-1** Finances / Décision modificative n° 6 – Budget principal – exercice 2018 **Adopté à l'unanimité**

**2019-2** Finances / Autorisation de dépenses Budget Primitif 2019 **Adopté à l'unanimité**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER

**2019-3** Intercommunalité / Approbation du Pacte Fiscal et Financier 2018-2021 **Rejeté à l'unanimité**

**2019-4** Finances / Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de travaux de proximité **Abstentions 2 - Adopté à la majorité**

**2019-5** Urbanisme / Dépôt des autorisations d'urbanisme par le Maire **Adopté à l'unanimité**

**2019-6** Assemblées / Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) **Adopté à l'unanimité**

**2019-7** Intercommunalité / Mutualisation des services / Convention de mise à disposition de la police mutualisée **Adopté à l'unanimité**

**2019-8** Commissions municipales / Création d'une commission Animation commerciale **Adopté à l'unanimité**

**2019-9** Commissions extra-municipales / Modification composition **Adopté à l'unanimité**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS

**2019-10** Budet de la commune / approbation du compte de gestion 2018 **Adopté à l'unanimité**

**2019-11** Budget de la commune / approbation du compte administratif 2018 **Adopté à l'unanimité**

**2019-12** Budget de la commune/ affectation du résultat **Contre 1 - Adopté à la majorité**

**2019-13** Indemnité du receveur municipal 2019 **Adopté à l'unanimité**

**2019-14** Fiscalité 2019 **Adopté à l'unanimité**

**2019-15** Budget de la commune / budget primitif 2019 **Contre 1 Abstentions 2 Adopté à la majorité**

**2019-16** Subventions aux Associations **Adopté à l'unanimité**

**2019-17** Sports / Programmation des stages sportifs 2019 **Adopté à l'unanimité**

**2019-18** Intercommunalité / Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la commune du Paradou / Programme de voirie / Avenant n°3 **Adopté à l'unanimité**

### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL

**2019-19** Procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation, l'entretien, la gestion et le développement d'une activité de type Bistrot / Attribution de la DSP **Adopté à l'unanimité**

**2019-20** Finances / Demande de subvention au Conseil Régional / Bistrot **Adopté à l'unanimité**

**2019-21** Animation économique / Création et mise en place d'un marché hebdomadaire / Règlement et tarifs **Adopté à l'unanimité**

## LE SITE DE L'ILON CLASSÉ

Le plan de gestion de la réserve naturelle régionale de l'Illon a été validé par les acteurs locaux et par les experts régionaux en avril 2019

**S**ituée en limite Sud du Parc naturel régional des Alpilles, sur les communes d'Arles et du Paradou, la Réserve naturelle régionale de l'Illon a été créée par décision du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur le 17 février 2012. Le classement de ce territoire exceptionnel de 180 ha s'inscrit dans le cadre de la volonté du Conseil régional d'établir un réseau d'espaces naturels protégés, conformément à sa stratégie globale pour la biodiversité, notamment par la création des Réserves naturelles régionales. Les réserves naturelles régionales (RNR) ont pour objectifs la préservation et la valorisation de sites présentant un intérêt pour les patrimoines naturels, géologiques, paysagers et culturels, afin d'assurer leur protection et de les soustraire à toute intervention susceptible de les dégrader.

Ce classement du site de l'Illon en Réserve naturelle régionale est intervenu à l'initiative des anciens propriétaires du site, Albert et Denise Donadieu, qui ont désiré protéger et mettre en valeur durablement cet espace de grand intérêt environnemental. Ils ont su préserver ce site exceptionnel depuis plus de 50 ans, en y développant des pratiques durables et en y préservant les principaux espaces naturels, en particulier un bois de chênes verts et l'un des derniers marais relictuels de la Vallée des Baux.

Le classement de cette Réserve naturelle a été motivé par la richesse remarquable de son patrimoine naturel et paysager : ce sont plus de 70 espèces d'oiseaux nicheuses, 50 espèces de libellules et 7 espèces d'amphibiens qui sont présentes sur le site. Des espèces très patrimoniales comme la Cistude d'Europe ou le Rollier d'Europe y sont particulièrement abondantes. Cette richesse est liée à une mosaïque d'habitats naturels exceptionnelle comprenant ripisylve, bois de chênes verts de diamètre remarquable, pinède sénescence, marais, roselière, garrigue haute et basse et pelouses calcaires sèches proches du coussoul.

Le classement en Réserve naturelle régionale est intervenu suite à un diagnostic naturaliste



puis à une notice de gestion réalisés par l'association A Rocha France, étayé par les compétences de la Tour du Valat, en partenariat avec le Parc naturel régional des Alpilles et avec le soutien de la Région, de l'Agence de l'Eau et de la DREAL. Les propriétaires ont été accompagnés dans cette démarche de classement du site en RNR par l'association A Rocha France, présente sur le site depuis 1999, et avec l'appui du Parc naturel régional des Alpilles. Ces deux organismes ont été désignés gestionnaires du site par l'arrêté N°2012-107 du 19 avril 2012 du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le cadre de la révision de la charte engagée par le Parc des Alpilles en 2018, un périmètre d'extension possible des limites du Parc a été étendu à la zone des marais des Baux situés sur la commune d'Arles, jusqu'au marais de Beauchamps. De ce fait, l'intégralité des limites de la RNR de l'Illon sera contenue dans le périmètre du PNR des Alpilles, si cette extension est validée au terme de la procédure de révision de la charte.

Le Parc des Alpilles s'est impliqué depuis



2007 dans la préservation et la gestion des Marais des Baux puisqu'il contribue (au côté du Parc de Camargue) à l'animation du site Natura 2000 « Marais de la Vallée des Baux et marais d'Arles » qui englobe partiellement le sud du territoire, dont la Réserve naturelle régionale de l'Illon.

Le Parc naturel régional des Alpilles a été désigné gestionnaire de la Réserve naturelle régionale de l'Illon par arrêté du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2012, renouvelé le 27 mars 2014. Le territoire de la Réserve naturelle régionale étant quasi identique à la propriété du Conservatoire du littoral, il est tout naturel que le Conservatoire confie la gestion de sa propriété au Parc.

Un diagnostic environnemental poussé (faune, flore, géologie, hydrologie, patrimoine culturel etc.) a été effectué dans le cadre de ce plan de gestion. Des objectifs de gestion concernant notamment la gestion hydraulique du marais, les pratiques pastorales ou l'accueil du public ont été validés dans les différentes instances officielles (comité consultatif et conseil scientifique).

[www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)



Le 21 mars, s'est réuni en Mairie du Paradou, le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Régionale de l'Illon. Présidé par Pascale Licari, en qualité de conseillère régionale et de maire, il a permis à la vingtaine de membres qui la compose (scientifiques, usagers, Etat et Collectivités, associations naturalistes, Parc, ...) de prendre connaissance des propositions de gestion faites par le Parc pour ce territoire exceptionnel. L'ensemble du plan de gestion a été adopté à l'unanimité, à la satisfaction des 25 participants.

## PLANÈTE, FRANCE, LE PARADOU, NOTRE JARDIN EN DANGER !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les produits phytosanitaires de synthèse chimique sont interdits pour les utilisateurs non professionnels.

La commune du Paradou s'est engagée à entretenir tous ses espaces verts et publics sans recours à la chimie. C'est pourquoi la mairie s'est équipée d'une binette électrique, d'un tondobroyeur, d'un désherbeur thermique et de deux débroussailliers électriques.

Après une formation et la mise en pratique, les agents donnent un retour très positif à ces méthodes alternatives.

Il faut maintenant convaincre les particuliers. En effet des millions de français jardinent pendant leur temps libre et utilisent encore des produits phytosanitaires de synthèse chimique.

Les surdosages sont fréquents :

- \* utilisés sur les surfaces imperméables proches des voies d'écoulement ils vont directement contaminer l'eau,
- \* appliqués à proximité de la population, ils constituent un danger pour la santé,

\* emportés par le vent, ils se retrouvent dans l'eau de pluie.

Ces produits parviennent bien souvent dans nos assiettes et peuvent augmenter les risques de cancers, la baisse de la fertilité, des perturbations hormonales...

Ils affectent aussi l'ensemble de la flore et de la faune (en particulier les abeilles).

Il est urgent d'apprendre à jardiner autrement :

- penser et aménager différemment son jardin,
- observer, comprendre et prévenir plutôt que guérir,

Il est urgent aussi :

- d'adapter ses habitudes de consommation,
- d'accepter de nouveaux critères esthétiques

Pour créer une dynamique écoresponsable auprès des particuliers, il faut communiquer et la commune prévoit une réunion publique pour trouver des méthodes alternatives à ces produits phytosanitaires dangereux.



## TOUS « MABILISÉS »

La zone de biodiversité du Marais des Baux a été intégrée à la réserve de biosphère Camargue.

Chaque année, les réserves de biosphère françaises récompensent des projets portés par les acteurs de leur territoire qui correspondent aux enjeux des réserves de biosphère et s'inscrivent dans l'une des 5 thématiques

- maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels
- favoriser une agriculture locale et responsable
- améliorer la mobilité des personnes
- développer l'écocitoyenneté
- innover dans le recyclage des déchets et les énergies propres

### Exemples de projets récompensés

- **La réserve du bassin de Dordogne** a mené plusieurs opérations de restauration écologique visant à reconquérir et améliorer la qualité globale de la rivière, avec un exemple de renaturation d'une ancienne gravière.
- **La réserve des Cévennes** accompagne les éleveurs ovins et artisans pour revaloriser la laine : mutualisation du matériel de tonte, mise en place de chantiers de tonte, bou-



tique associative, « café tricot »,

- **La réserve des Gorges du Verdon** propose aux détenus de la maison d'arrêt de Nîmes de participer à des chantiers d'entretien du milieu naturel ce qui leur permet de sortir une journée.
- **La réserve de Camargue** a organisé le concours prairies fleuries. Cette récompense distingue la prairie qui présente le meilleur équilibre agro écologique. Les prairies ne doivent être ni semées ni labourées mais fauchées ou bien pâturées par le bétail contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité et offrant un refuge pour la faune locale.

Avec le changement climatique et l'évolution préoccupante de la biodiversité, les réserves de biosphère deviennent des zones de transmission et de propagation où partager des solutions et élargir ces zones d'influence au

bénéfice des générations actuelles et futures et pour la Planète.

Quelques dates : En 1977 création de la réserve de Camargue. En 2006 Extension à la Camargue gardoise.

700 réserves dans 120 pays qui ont des valeurs communes de paix, de solidarité et d'équité pour les humains mais aussi le respect de la nature.

14 réserves en France dont cinq dans notre région : Cévennes, Gorges du Verdon, Camargue, Mont Ventoux, Luberon.

Aujourd'hui, extension au Marais des Baux avec cinq communes concernées : le Paradou, Maussane-les-Alpilles, Saint-Martin-de-Crau, Mouriès, Arles.

Une réserve de biosphère est une aire reconnue par l'Unesco comme une région modèle conciliant la biodiversité et le développement durable avec l'appui de la recherche, l'éducation et la sensibilisation dans le cadre du programme MAB (Man and biosphere).

## LA CHARTE D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La charte d'un parc, c'est un projet que des hommes et des femmes se choisissent pour faire vivre et protéger leur territoire.

Un parc naturel régional est créé sur un territoire exceptionnel, pour la richesse de sa biodiversité, de ses paysages, de sa culture... Sur un territoire fragile, aussi, qui a donc besoin d'être protégé et valorisé.

Mais un parc naturel régional, ce n'est ni un espace clos, ni un sanctuaire pour espèces sauvages. C'est un territoire habité, un territoire qui vit... et fait vivre, qui a besoin de se développer, durablement.

Pour réussir ce défi - protéger et développer - la charte d'un parc propose des solutions concrètes qui s'adaptent au caractère unique de chaque territoire.

Quelques exemples :

- Des prairies naturelles préservées par des éleveurs, pour enrichir la faune et la flore et donner un coup de pouce aux apiculteurs,
- Des centrales solaires installées par des habitants sur les toits de leur village pour développer les énergies renouvelables,
- Des itinéraires touristiques à vélo, pour accueillir les visiteurs et leur offrir une découverte respectueuse de l'environnement,
- Des lavoirs et des fours à pain restaurés grâce à un chantier participatif, pour mettre en valeur le patrimoine et perpétuer des savoir-faire,
- Des fermes qui s'invitent dans les cantines pour les approvisionner en produits locaux et faire découvrir aux enfants toutes les richesses qui les entourent...

Dans les parcs naturels régionaux, on aime expérimenter des solutions innovantes et réunir des compétences différentes.

Parce que convaincre est une force, on aime aussi confronter les points de vue. Elus et habitants, naturalistes et chasseurs, entreprises et associations... tous les acteurs concernés sont invités à travailler ensemble.

La charte du parc, c'est un document écrit. Un contrat. Qui est signé par les communes, les regroupements de communes, les départements et les régions, par lequel chacun s'en-



gage à respecter les objectifs et les actions prévues.

Cette charte, c'est aussi ce qui permet d'obtenir le label « Parc naturel régional ». Tous les 15 ans, elle fait l'objet d'une révision : le label est alors réexaminé et un nouveau projet de territoire est construit.

C'est la Région qui impulse la rédaction de la nouvelle charte.

On commence alors par évaluer l'efficacité des actions passées et on dresse un bilan de santé du territoire.

Puis on construit le futur projet.

A quoi ressemblera notre territoire dans 15 ans ?

- Le climat se sera-t-il réchauffé ?
- L'eau sera-t-elle moins abondante ?
- Comment habiterons-nous les lieux ?
- Comment nous déplacerons-nous d'un village à l'autre ?

- Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ?

Une fois examinés les grands défis qui s'annoncent, on fixe des objectifs à atteindre, puis on les traduit en actions concrètes.

Ensuite, le projet est validé par les signataires de la charte. Et après une série de consultations menées au niveau local et national, il est approuvé par le Premier Ministre.

C'est un long travail qui s'étale sur 4 ans et qui implique activement les élus du parc.

Mais c'est aussi un grand moment de réflexion et d'échanges où tous les acteurs du territoire sont invités à participer à des réunions collectives et à répondre à une enquête publique.

4 ans, c'est le temps qu'il faut pour que dans les 15 années qui vont suivre, chacun puisse s'engager en faveur de son territoire. Pour qu'une autre vie s'invente. Ici.

### CCVBA : NOUVEAUX LOCAUX

Depuis le lundi 29 avril, les services de la Communauté de communes vous accueillent en continu (ouverture le midi) du lundi au vendredi au :

23, avenue des Joncades basses

ZA La Massane

13210 Saint-Rémy-de-Provence.

Horaires :

Lundi 8 h 30-18 h 30.

Mardi-Mercredi-Jeudi 8 h 30-17 h 30.

Vendredi 8 h 30-16 h 30.

Les numéros de téléphone

restent inchangés :

Accueil 04 90 54 54 20.

Info déchets 04 84 510 620.

En dehors des horaires d'ouverture

Numéro Urgence Technique

Eau / Assainissement 06 75 38 40 60



2007	Création du Parc naturel régional des Alpilles
2018	Lancement de la procédure de révision de la Charte
2019-2020	Consultation et rédaction de l'avant-projet de Charte
2021	Validation du projet définitif de la nouvelle Charte
2022	Nouvelle labélisation du Parc naturel régional des Alpilles pour 15 ans (2022-2037)

## RUN'ALPILLES DU PARADOU, 5<sup>e</sup> ÉDITION



La Mairie du Paradou organisait, le dimanche 12 mai, la traditionnelle course à pied.

Cette course de 12,8 km et 250 m de dénivelé traverse les communes du Paradou, des Baux-de-Provence et de Maussane-les-Alpilles. Une course dure et exigeante pour les coureurs dans un décor magnifique au cœur du Parc naturel régional des Alpilles.

Malgré le vent, 212 coureurs étaient au départ de cette édition qui a vu la victoire pour la 4<sup>e</sup> fois consécutive d'Arnaud Florent de l'équipe « Coins Secrets » en 48 min et 46 s.

2<sup>e</sup> coureur, Sébastien Lozano de « Lokomotiv Miramas » en 49 min et 32 s, suivi d'Alex Allari en 51 min et 39 s.

Chez les dames, félicitations à Emma Durand Poudret d'« AC St-Rémy » arrivée en 1 h et 17 s, 2<sup>e</sup> Sandra Blottiere d'« Athlé Provence » en 1 h 04 min et 10 s, et en 3<sup>e</sup> position Laura Bezault d'« Athlé Provence » en 1 h 04 min et 13 s.

Un grand merci aux 80 bénévoles de cette course qui assurent le balisage du parcours, les ravitaillements et encouragent les coureurs. Merci également aux partenaires. À l'année prochaine !

### STAGES SPORTIFS ÉTÉ 2019

Les dossiers et les documents concernant les inscriptions pour les jeunes de 8 à 14 ans demeurant sur la commune sont en ligne sur le site internet de la commune.

Le nombre de stagiaires est limité à 12 inscrits par stage.

- 1<sup>re</sup> semaine du lundi 8 au vendredi 12 juillet : activité voile aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- 2<sup>e</sup> semaine du lundi 15 au vendredi 19 juillet : activité kayak et paddle à Collias (Pont du Gard)
- 3<sup>e</sup> semaine du lundi 22 au vendredi 26 juillet : activité escalade au Paradou ou à Saint-Rémy-de-Provence et canyoning au Mont Ventoux
- 4<sup>e</sup> semaine du lundi 29 juillet au vendredi 2 août : activité VTT et spéléologie à Remoulins (Pont du Gard)

Tous les transports sont entièrement financés par la commune ainsi qu'une partie du coût des différents stages.

L'encadrement des stages est confié à des éducateurs diplômés d'Etat avec des brevets spécifiques aux disciplines et accompagnés de Fabrice, éducateur sportif territorial.

### CLUB DES SENIORS CANTO CIGALO ES13

- Adhérent à ES13, expert des loisirs pour les retraités à partir de 55 ans
- Ouvert toute l'année sauf juillet et août, le club propose un riche programme d'activités adaptées : gymnastique douce, randonnée à deux niveaux (douce et plus intense), atelier peinture, jeux de société et pétanque.

Deux nouvelles activités :

- Danse le mardi de 14 h à 16 h à la salle polyvalente, animée par Lydie professeur de l'association LM Danser
- Tennis le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 sur les courts du complexe sportif avec le club de tennis animé par Christian Ferte - ouvert à tous les niveaux du débutant au confirmé avec possibilité de prêt de raquettes.

Différentes animations et sorties sont organisées tout au long de l'année.

Le club sera fermé du 1<sup>er</sup> juillet au 2 septembre. Renseignements auprès du délégué ES13 Marc Vancayseele, tél. 04 90 54 54 01 m.vancayseele@mairie-du-paradou.fr

### Liste des Partenaires RUN'ALPILLES

- Coins Secrets : Location de vacances de charme et de prestige
- Action Immo Alpilles Mouriès : immobilier
- Rossi Licari Palmier Associés : Société d'Expertise Comptable
- Élec Trois, Saint-Martin-de-crau Electricité
- Fashion Optic, Maussane, Opticien
- RS Cycles Vélo land Arles
- Le Salon, Le Paradou, Coiffure
- Crédit Agricole Alpes Provence, Caisse Locale la Vallée des Baux
- Domaine Méjan, Le Paradou, Location hôtelière
- Blanchisserie/Pressing Maussane
- Intersport, Arles, Articles de sport
- E. Leclerc, Arles, Hypermarché
- Ets Jean Martin, Maussane, Produits Provençaux
- Les Délices de l'Olivier, Maussane
- Le Bistrot du Paradou
- Mas Sainte-Berthe, Les Baux-de-Provence
- Mas de Gourgonnier, Mouriès
- Mas de la Dame, Les Baux-de-Provence
- Golf de Manville, Les Baux-de-Provence
- SPAR, Le Paradou
- Boucherie Michel, Le Paradou
- Moulin Cornille, Maussane
- Moulin St Michel, Mouriès
- Le Petit Gourmand, Maussane
- Pub2Com, Saint-Martin-de-Crau
- Croix Rouge d'Arles
- Communes de Maussane et des Baux-de-Provence
- Comité communal des feux de Forêts de Mouriès et Maussane

### SCOLAIRES

Mise à disposition, par la municipalité, de l'éducateur sportif Fabrice à l'école élémentaire Hubert Nyssen le mardi et jeudi après midi pour les activités physiques et sportives : athlétisme, gymnastique, jeux de raquette et vélo.

À la rentrée de septembre Fabrice interviendra le lundi après-midi à l'école maternelle de l'Arcoule pour aider les enseignants au développement des activités motrices de l'enfant (déplacements, équilibre et manipulation des objets).

Mise en place du projet pétanque inter génération avec les seniors du club Canto Cigalo et une classe de l'école élémentaire animé par Fabrice. Un échange sympathique entre enfants et seniors du village sur le nouveau boudrome municipal.

### \*FORUM DES ASSOCIATIONS 2019 UN RENDEZ VOUS INCONTOURNABLE DE LA RENTRÉE.

Le monde associatif sportif, culturel et social vous invite le samedi 7 septembre à la salle polyvalente de 10 h à 12 h. Une occasion pour tout public de découvrir la diversité, la richesse et la vitalité associative. Les objectifs de cette rencontre sont multiples : informer, faire connaître au public la vie associative et faciliter l'intégration des habitants.

# Ça bouge au Paradou

## DIMANCHE 16 JUIN, LE CENTRE DU VILLAGE ÉTAIT FORT ANIMÉ.

**S**ur le Caladat, l'APEP proposait une bourse à l'enfance où l'on pouvait trouver jouets, jeux, vêtements enfants... et aussi un café chaud par cette matinée ventée !

Le long de l'avenue Jean Bes-sat et sur la place Charloun Rieu artisans et producteurs locaux avaient monté leurs stands où les villageois, comme les touristes,

ont pu trouver légumes et fruits de saison, huile d'olive, vin du terroir, bière de Camargue... comme objets de papeterie, créations tis-sus, sels, poteries...

Certains des exposants sont là tous les mardis matin pour le nouveau marché hebdomadaire. Pour terminer le parcours, chacun pouvait entrer sur l'espace réservé au « Troc du livre lu ».



C'était la septième édition du « Troc du livre lu » créé en juin 2016 par Catherine et l'équipe des bénévoles et continué par Stéphanie et la même équipe de la bibliothèque municipale Hubert Nyssen.

On y vient avec ou sans livres, on en repart avec des romans, des polars, des livres documentaires et cette année de nombreux livres

pour enfants ont été échangés. Ce sont quelques 1325 ouvrages qui ont été mis à la disposition du public ; les bénévoles ont comptabilisé 282 entrées sur le « Troc ».

A 12 h 30, la moitié des livres exposés avait trouvé une lectrice ou un lecteur.

L'événement, attendu à présent par les habitués, est organisé au printemps et en automne.



## « DES ARBRES ET DES HOMMES »

CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR TERRE DES BAUX, D'HIER À AUJOURD'HUI

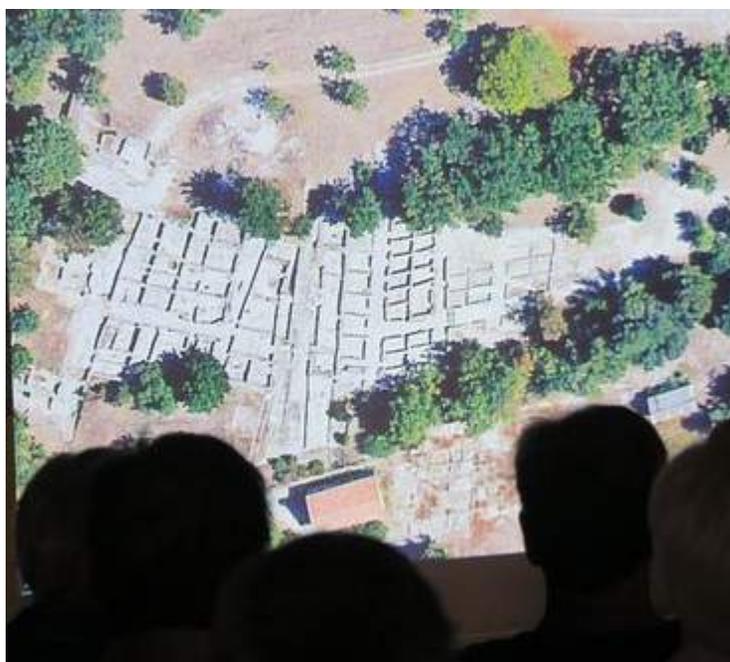
**J**osiane Ubaud a initié le public à une étonnante « lecture » des arbres utilisés dans le Midi près des architectures traditionnelles (maisons de village, maisons bourgeoises, masets, cabanons, portails, tombes). Leurs noms, leur évocation dans la littérature occitane, leur place dans le dis-

cours ou dans les dictons populaires apportent un éclairage inédit sur les paysages méditerranéens.

Les arbres ont beaucoup à nous apprendre... sur les hommes. « Dis-moi ce que tu plantes et je te dirai qui tu es ».

## « OPPIDUM D'ENTREMONT »

CONFÉRENCE ORGANISÉE PAR TERRE DES BAUX, D'HIER À AUJOURD'HUI



**G**aëtan Congès archéologue, ancien conservateur du patrimoine a présenté l'oppidum d'Entremont le Samedi 23 mars 2019. « Situé à 2 km au nord de la fondation romaine d'Aix-en-Provence, l'oppidum d'Entremont était la capitale des Salyens, peuple celto-ligure de la basse Provence actuelle. A cause d'une

faible durée d'occupation (environ 100 ans, au 2<sup>e</sup> siècle avant notre ère) et de très légers remaniements, les vestiges offrent une grande facilité de lecture et constituent un superbe exemple de ce qu'était une petite ville (environ 3000 habitants) avant la conquête romaine. »



## VENDREDI 24 MAI - FÊTE DES VOISINS

**C**ette année, la place Charloun Rieu rénovée a été réinvestie pour ce moment de partage et de fête. C'est une belle occasion

de faire connaissance ou de se retrouver entre amis autour d'un grand pique-nique. Animation musicale par le groupe Amalgam.

## SOIRÉE IRLANDAISE

La 4<sup>e</sup> édition de la soirée Irlandaise a eu lieu le samedi 4 mai.

Musique, chants, cornemuses, claquettes ont entraîné le public. Les « Clan Clan Pipeland », les « Mitch Bones & the suckercopers », les « Tap Fit » (démonstration de claquettes) et les « Mullins » ont animé la soirée.



## SOIRÉE THÉÂTRE

La troupe Art Scenic de Mauseane-les-Alpilles s'est produite le samedi 2 mars.

Elle donnait sa dernière création « Qui aura ma part ? », une sombre histoire d'héritage pleine de rebondissement entre esprit et fantôme.

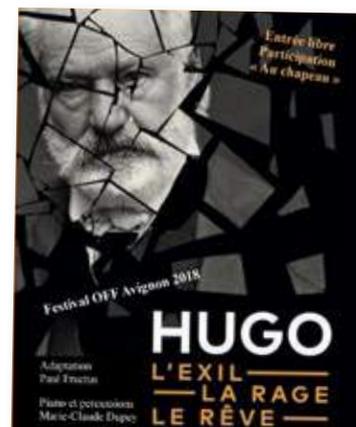
## HUGO L'EXIL, LA RAGE, LE RÊVE

Le samedi 6 avril 2019 a eu lieu la pièce de théâtre présentée au Festival OFF Avignon 2018.

Plongée poétique et musicale dans une oeuvre foisonnante et profondément humaine.

Avec Paul Fructus (adaptation et jeu), Marie Claire Dupuy (piano, vibraphone, percussions).

Forte de son succès, une représentation supplémentaire aura lieu le samedi 3 août, parking de l'abbé Paulet.



## « JOURNÉES BOUDOURESQUES »

Deux conférences ont eu lieu les 17 et 18 mai.

1<sup>re</sup> conférence : « Du son au sens, comment bébé apprend à parler en musique » par le Docteur Pierre

Lemarquis (Neurologue à Toulon)

2<sup>e</sup> conférence : « Les incertitudes » par le Docteur Ange François Vincentelli (Neurochirurgien à Marseille).

## NOUVEL ÉTABLISSEMENT AU PARADOU



Edouard Beauflis et Jessica Cogoni vous accueillent pour le déjeuner et le dîner, midi et soir au 55 avenue de la Vallée des Baux

du mardi au dimanche à compter du 2 juillet.

Tél. : 04 86 63 57 52

<http://bec-restaurant.com>

## ES'CALE XXII DU 26 AU 28 AVRIL 2019

L'exposition ouverte le vendredi 26 dans l'après midi pour les seuls enfants de l'école élémentaire du village, accompagnés de leur directrice, s'est poursuivie les samedi 27 et dimanche 28 en présence des artistes exposants.

Ce sont 15 artistes aux talents reconnus (3 littéraires, 7 peintres, 1 photographe, 1 tourneur sur bois, 1 collagiste, 1 céramiste et 1 créateur) qui ont présenté leurs nouvelles œuvres.



## Agenda événements culturels, festifs et citoyens.

Les dates déjà précisées peuvent être soumises à modification. Certains événements n'ont pas encore de date arrêtée. Ces dates seront fixées prochainement. L'information, dans tous les cas, sera relayée par un affichage public, une mention sur le site internet et la page Facebook de la Mairie.

### JUILLET

**Dimanche 14** : Apéritif Républicain  
**Samedi 20** : Fête de l'Europe  
**Vendredi 26** : Jazz sous les platanes

### AOÛT

**Samedi 3** : Théâtre « Hugo - l'exil, la rage, le rêve » parking abbé Paulet  
**Vendredi 30 et samedi 31** : Fête du village

### SEPTEMBRE

**Dimanche 1<sup>er</sup>** : Fête du village (suite)  
**Samedi 7** : Forum des associations  
**Samedi 14** : Spectacle « Buona sera », chants italiens  
**Samedi 21 et Dimanche 22** : Journées du patrimoine  
**Samedi 28** : Opération nettoyage du village

### OCTOBRE

**Samedi 12** : le jour de la nuit  
 Bibliothèque : Troc du livre lu  
**Samedi 19** : les Bonimenteurs spectacle humoristique salle polyvalente

### NOVEMBRE DÉCEMBRE

Marché de Noël de proximité  
 Lancement des illuminations

À venir : vente par l'APEP de mobilier non utilisé par l'école et la mairie.

## Calendrier 2019

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	L	1	J	1	D	1	M	1	V	1	D
2	M	2	V	2	L	2	M	2	S	2	L
3	M	3	S	3	M	3	J	3	D	3	M
4	J	4	D	4	M	4	V	4	L	4	M
5	V	5	L	5	J	5	S	5	M	5	J
6	S	6	M	6	V	6	D	6	M	6	V
7	D	7	M	7	S	7	L	7	J	7	S
8	L	8	J	8	D	8	M	8	V	8	D
9	M	9	V	9	L	9	M	9	S	9	L
10	M	10	S	10	M	10	J	10	D	10	M
11	J	11	D	11	M	11	V	11	L	11	M
12	V	12	L	12	J	12	S	12	M	12	J
13	S	13	M	13	V	13	D	13	M	13	V
14	D	14	M	14	S	14	L	14	J	14	S
15	L	15	J	15	D	15	M	15	V	15	D
16	M	16	V	16	L	16	M	16	S	16	L
17	M	17	S	17	M	17	J	17	D	17	M
18	J	18	D	18	M	18	V	18	L	18	M
19	V	19	L	19	J	19	S	19	M	19	J
20	S	20	M	20	V	20	D	20	M	20	V
21	D	21	M	21	S	21	L	21	J	21	S
22	L	22	J	22	D	22	M	22	V	22	D
23	M	23	V	23	L	23	M	23	S	23	L
24	M	24	S	24	M	24	J	24	D	24	M
25	J	25	D	25	M	25	V	25	L	25	M
26	V	26	L	26	J	26	S	26	M	26	J
27	S	27	M	27	V	27	D	27	M	27	V
28	D	28	M	28	S	28	L	28	J	28	S
29	L	29	J	29	D	29	M	29	V	29	D
30	M	30	V	30	L	30	M	30	S	30	L
31	M	31	S			31	J			31	M

 Culturels/festifs -  Cérémonies -  Sacs jaunes

## Numéros utiles

\*Mairie place Charloun Rieu  
 Contact 04 90 54 54 01 ou accueil@mairie-du-paradou.fr  
 Site : <https://www.mairie-du-paradou.fr>

Accueil : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
 sauf jeudi de 8h30 à 12h  
 Permanences : les élus reçoivent sur rendez-vous

\*Agence postale place Charloun Rieu

Contact 04 90 54 54 10

Accueil : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 15h  
 sauf mercredi fermé

Samedi de 9h à 12h

Les fermetures exceptionnelles (congés,...) seront affichées à l'extérieur de l'agence.

\*ÉCOLES

Ecole élémentaire..... 04 90 54 42 03

Ecole maternelle..... 04 90 93 79 25

Bibliothèque ..... 04 90 54 39 95

\*NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'appels d'urgence .....112

SAMU .....15

Maison médicale de garde Arles.....04 90 52 36 65

Pompiers..... 18 ou 04 90 54 44 34

Gendarmerie ..... 17 ou 04 90 54 34 91

Centre Anti-Poison ..... 04 91 75 25 25

SOS Drogue International ..... 04 90 96 15 62

SOS Femmes battues ..... 04 91 24 61 50

Enfance maltraitée ..... 119

Personnes âgées et handicapés maltraités .....3977

\* IMPÔTS Centre des finances publiques

Avenue Pierre Semard, 13150 Tarascon

Contact :..... 04 90 99 12 00

ou sie.tarascon@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <https://www.impots.gouv.fr>

\* EAU GAZ ÉLECTRICITÉ

Eau (S.E.E.R.C) dont urgences :..... 09 77 40 94 31

Sécurité Gaz : GrDF : ..... n° vert 0 800 47 33 33

Réseau électrique : ERDF : ..... 09 72 67 50 44

Canal Irrigation VdB..... 04 90 54 30 16

\* SANTÉ

Cabinet médical ..... 04 90 54 41 41

Cabinet Infirmières ..... 04 90 97 96 45

Masseur Kiné Gabillon ..... 04 90 54 53 52

Masseur Kiné Bourrillon ..... 06 51 88 45 12

CH Joseph-Imbert – Arles ..... 04 90 49 29 29

Clinique J. d'Arc – Arles ..... 04 90 99 32 32

Clinique Paoli – Arles ..... 04 90 99 34 00

Pharmacie de Maussane ..... 04 90 54 30 40

Vétérinaire Maussane ..... 04 90 54 37 58

SPA des Baux ..... 04 90 54 60 86

\* TERRITOIRES

CCVBA ..... 04 90 54 54 20

Info déchets..... 04 84 510 620

PNRA ..... 04 90 90 44 00

Directeur de la publication : Pascale Licari

Redactrice en chef : Béatrice Blancard

Redaction : commission communication

Maquette : Agence Civilis

Impression : Les Presses de la Tarasque certifiées

Imprim'vert

Tirage : 1300 ex.

Photos : élus, Valamido, Hervé Hôte, Martel et Michel

Mairie : place Charloun Rieu

13520 Le Paradou 04 90 54 54 01